

N° 92

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2000-2001

Annexe au procès verbal de la séance du 23 novembre 2000.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation (1) sur le projet de loi de finances pour 2001, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Philippe MARINI,
Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances)**

ANNEXE N° 39

JOURNAUX OFFICIELS

Rapporteur spécial : M. Thierry FOUCAUD

(1) *Cette commission est composée de : MM. Alain Lambert, président ; Jacques Oudin, Claude Belot, Mme Marie-Claude Beaudeau, MM. Roland du Luart, Bernard Angels, André Vallet, vice-présidents ; Jacques-Richard Delong, Marc Massion, Michel Sergent, François Trucy, secrétaires ; Philippe Marini, rapporteur général ; Philippe Adnot, Denis Badré, René Ballayer, Jacques Baudot, Mme Maryse Bergé-Lavigne, MM. Roger Besse, Maurice Blin, Joël Bourdin, Gérard Braun, Auguste Cazalet, Michel Charasse, Jacques Chaumont, Jean Clouet, Yvon Collin, Jean-Pierre Demerliat, Thierry Foucaud, Yann Gaillard, Hubert Haenel, Claude Haut, Alain Joyandet, Jean-Philippe Lachenaud, Claude Lise, Paul Loridant, Michel Mercier, Gérard Miquel, Michel Moreigne, Joseph Ostermann, Jacques Pelletier, Louis-Ferdinand de Rocca Serra, Henri Torre, René Trégouët.*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (11ème législ.) : 2585, 2624 à 2629 et T.A. 570.

Sénat : 91 (2000-2001).

Lois de finances.

SOMMAIRE

Pages

PRINCIPALES OBSERVATIONS	4
I. DE LA DIFFUSION PAYANTE À LA DIFFUSION GRATUITE : VERS UNE MUTATION DES RECETTES DU BUDGET DES JOURNAUX OFFICIELS	6
A. LES RECETTES D'EXPLOITATION	6
1. <i>Les recettes d'annonces</i>	7
2. <i>Les recettes papier</i>	8
3. <i>Les recettes liées aux technologies</i>	9
B. LES RECETTES EN CAPITAL.....	11
II. DES DÉPENSES D'EXPLOITATION ET D'INVESTISSEMENT QUI EVOLUENT MODEREMENT	13
A. LES DEPENSES D'EXPLOITATION	13
1. <i>Les achats</i>	13
2. <i>Les dépenses de personnel</i>	14
3. <i>La formation professionnelle</i>	14
B. LES DÉPENSES EN CAPITAL.....	15
1. <i>Les immobilisations</i>	16
2. <i>Les errements informatiques</i>	18
EXAMEN EN COMMISSION	20

PRINCIPALES OBSERVATIONS

1. Depuis janvier dernier, la Cour des comptes a entrepris un audit technique à la SACI-JO. Cette étude a pour but de répondre à quatre questions : les matériels utilisés sont-ils adaptés aux travaux effectués ? Quelle est la qualité de la productivité de la SACI-JO (afin d'apprécier cet élément, le rapport compare l'entreprise à la presse parisienne). De quelle façon la saisie à la source pourra-t-elle être effectuée ? Et, enfin, la consommation de papier est-elle normale ? Cet audit est en cours et ses conclusions seront connues en fin d'année. Votre rapporteur y sera attentif.

Quelles qu'en soient les conclusions, il sera nécessaire de prendre en considération les spécificités de l'entreprise, notamment les contraintes techniques liées aux délais très courts dans lesquels elle travaille et l'exigence de fiabilité à laquelle elle est tenue.

2. Les investissements relatifs aux ateliers de production augmentent de façon particulièrement significative en 2001.

La fusion entre l'atelier de composition et celui de photogravure a été réalisée en 2000.

Cette étape technique a consisté en un regroupement d'une dizaine de postes de photographeurs et de compositeurs, au sein d'une même cellule destinée à traiter en même temps le texte et l'image. Un seul technicien désormais réalise le travail préliminaire à l'impression. Cet atelier dit de « compogravure » est appelé progressivement à se développer afin de traiter une très grande partie de la production. Ceci se fera à effectif constant. Cependant, certains postes seront sans doute redéployés vers d'autres activités. Il est absolument nécessaire qu'un effort important envers la formation soit effectué dans les meilleurs délais afin que la mise en œuvre des mutations techniques se réalise dans de bonnes conditions.

En 2001, les investissements seront consacrés à une étude d'opportunité d'une évolution des logiciels de saisie. Actuellement, le logiciel en place n'est pas compatible avec les standards du marché. L'étude portera sur l'opportunité de faire évoluer ce système qui date de 1989. L'étude de faisabilité aura lieu en 2001 et le cas échéant, la mise en place du matériel, en 2002. Dans ce domaine, la DJO doit travailler dans l'optique d'une intégration globale des nouvelles technologies de l'information à chacun des stades du processus de production.

Enfin, l'atelier d'impression sera doté d'une nouvelle machine d'impression cinq couleurs. Au total, les crédits de paiement progresseront de 15 millions à 25 millions de francs en 2001.

3. En matière de diffusion des données juridiques, de grandes mutations, dont on peut se féliciter, sont en cours.

Dans son discours du 2 octobre 2000, aux assises parlementaires, le Premier Ministre a annoncé un certain nombre de mesures, conformément aux conclusions du Rapport du Commissariat Général au Plan « Diffusion des données publiques et révolution numérique » de Dieudonné Mandelkern.

L'orientation retenue par le Gouvernement tend à rendre, petit à petit, la diffusion des données publiques gratuites. Le droit sera disponible, sous forme consolidé, avant la fin de l'année sur le site gratuit « Legifrance ». Cela représente 500 lois et 1.500 décrets (actuellement, 80 lois seulement sont répertoriées sur le site gratuit). Le site diffusera également toutes les conventions collectives ayant fait l'objet d'un arrêté d'extension au plan national.

Ces avancées majeures seront complétées par la fin anticipée de la concession qui régit actuellement la diffusion des données publiques. L'actuel concessionnaire a été racheté par la société Reuters.

Votre commission a toujours considéré que ces tâches devaient être réintégrées à la Direction des Journaux officiels. Cette dernière devrait, dans un premier temps, les sous-traiter. Il est souhaitable qu'elle en assure, à l'avenir directement la charge. Pour ce faire des investissements tant matériels que de formation du personnel devront être entrepris.

I. DE LA DIFFUSION PAYANTE À LA DIFFUSION GRATUITE : VERS UNE MUTATION DES RECETTES DU BUDGET DES JOURNAUX OFFICIELS

Le projet de budget annexe des Journaux officiels atteint, en recettes et en dépenses nettes, **1,269 milliard de francs** (dont 4,18 millions de francs de prélèvement sur le fonds de roulement) dans le projet de loi de finances pour 2001. Il est en progression de 3,85 % par rapport au budget voté en 2000 (1,221 milliard de francs). L'excédent d'exploitation prévisionnel devrait atteindre 279 millions de francs.

Globalement, l'augmentation des crédits destinés aux **dépenses d'exploitation** (+1,14%) est **trois fois moindre** que celle **des recettes**.

Le fonds de roulement enregistrera une baisse de 4,18 millions de francs (contre une augmentation de 20,78 millions de francs en 2000).

A. LES RECETTES D'EXPLOITATION

(en millions de francs)

	Crédits votés pour 2000	Crédits demandés pour 2001	Evolution en %
Ventes au numéro	38,00	40,00	5,26
Abonnements	50,00	45,00	-10,00
Annonces	1048,00	1103,00	5,25
Travaux	20,00	18,00	-10,00
Bases de données	10,00	5,00	-50,00
Autres	44,90	48,00	6,90
Autres gestion courante	5,00	0,00	-100,00
Produits exceptionnels	6,00	6,00	0,00
Total	1221,90	1265,00	3,53

(Source : DJO)

Les recettes des Journaux officiels connaîtront une légère progression, passant de 1,221 milliard de francs en 2000, à 1,265 milliard de francs prévus en 2001.

1. Les recettes d'annonces

(En millions de francs)

	Recettes 1999	Budget voté 2000	Prévisions PLF 2001
Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP)	382	415	550
Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC)	494	490	400
Bulletin des annonces légales et obligatoires (BALO)	119	120	126
Associations	20	21	25
Autres (JO, lois et décrets)	2	2	2
	1 017	1 048	1 103

(Source DJO)

Les recettes d'annonces constituent à elles seules près de 90 % des ressources du budget. En 2000 et 2001, elles connaîtront, pour la première fois, l'impact des nouvelles technologies de l'information.

Depuis le 1^{er} juillet 2000, les annonces passées aux BOAMP peuvent être saisies directement par les annonceurs via Internet. Lorsqu'ils choisissent cette procédure, ils bénéficient d'une remise de 20 % sur le tarif habituel. La direction des Journaux officiels estime à 30 % le nombre d'annonces qui seront ainsi passées en 2001. Les recettes attendues sont minorées en conséquence mais restent en forte croissance.

Par ailleurs, certaines annonces du BODACC, celles relatives à la création d'entreprises, sont désormais gratuites (Décret n° 2000-587 du 29.06.2000). Le manque à gagner est estimé à 150 millions de francs en année pleine. C'est la raison pour laquelle les recettes attendues sont en forte baisse. Cette gratuité des annonces ne met pas en danger l'équilibre du budget annexe.

En dépit de ces facteurs, cette faible prévision d'augmentation (3,5 %) semble, cette année encore, trop prudente.

2. Les recettes papier

• Les recettes d'abonnements

Evolution du nombre d'abonnements servis pour les éditions papier

	1999	1999/1998	2000 estimation	2000/2001	2001 estimation	2001/2000
(1) <u>Abonnements payants</u>	221 626	- 2,1 %	201 000	- 9,3 %	179 000	- 11 %
dont :						
Lois et Décrets	45 304	- 3,6 %	42 000	- 7,3 %	37 000	- 12 %
Tables Lois et Décrets	13 997	- 4,2 %	12 700	- 9,3 %	11 000	- 13,4 %
Editions parlementaires (11 éditions)	29 196	- 4,4 %	27 000	- 7,5 %	25 000	- 7,4 %
B.O.A.M.P.*	51 682	- 5,3 %	45 000	- 13 %	38 000	- 15,5 %
B.O.D.A.C.C. (3 éditions)	6 818	- 6,9 %	6 000	- 12 %	6 000	--
B.A.L.O.	1 307	- 4,9 %	1 300	- 0,5 %	1 000	- 23 %
ASSOCIATIONS	7 375	- 6,3 %	7 000	- 7,1 %	6 000	- 14,3 %
Autres éditions (29 éditions)	65 947	- 4,7 %	60 000	- 4,8 %	55 000	- 8,3 %
(2) <u>Abonnements gratuits</u>	17 349	- 2,8 %	16 000	- 7,8 %	15 000	- 7,2 %
Total des abonnements servis (1) + (2)	238 975	- 2,1 %	217 000	- 9,2 %	194 000	- 10,6 %

* Le BOAMP comporte 3 éditions depuis 1997.

Source : DJO

Le nombre d'abonnements servis poursuit sa chute. Les recettes, elles aussi, s'effondrent dans les mêmes proportions. Désormais, une grande partie du contenu de ses publications sont disponibles gratuitement sur les sites Internet : Légifrance pour les lois et décrets ou, sur d'autres sites publics comme ceux des assemblées, pour une partie des éditions parlementaires ; certaines administrations et entreprises disposent de réseaux intranet en partie dévolus à cet usage.

Les autres recettes ne sont guère dynamiques à l'exception des ventes d'ouvrages.

• **Les recettes de vente d'ouvrages**

Evolution du nombre d'ouvrages vendus par séries

	1999	1999/1998	2000 estimation	2000/1999	2001 estimation	2001/2000
Ouvrages thématiques	145 271	+ 16,7 %	160 000	+ 10,1 %	170 000	+ 6,25 %
Conventions collectives	285 424	+ 3,7 %	300 000	+ 5,1 %	310 000	+ 3,4 %
Codes	31 700	+ 4,3 %	36 000	+ 13,6 %	40 000	+ 11,1 %
Rapports	143 317	+ 21,3 %	130 000	- 9,3"	138 000	+ 6,2 %
Ouvrages des ministères	26 996	- 7,5 %	30 000	+ 11,1 %	33 000	+ 10 %
Total	632 708	+ 9,6 %	656 000	+ 3,7 %	691000	+ 5,3 %

Les quantités d'ouvrages vendus évoluent modérément. Toutefois, dans les années à venir, il faut s'attendre à une forte baisse des recettes tirées de la vente des conventions collectives. En effet, dès la fin de l'année, celles ayant fait l'objet d'un avenant au plan national seront diffusées gratuitement sur le site légifrance.

3. Les recettes liées aux technologies

• **Les services télématiques**

L'extension des services internet gratuit engendrent une baisse des recettes relevant des services minitel et des redevances de rediffusion.

**Evolution des recettes des services télématiques
de la Direction des Journaux officiels**

en millions de francs

	1999	1999/1998	2000 estimation	2000/1999	2001 estimation	2001/2000
JOURNAL OFFICIEL + FONCTIONNAIRE	2,81	- 20,8 %	2,5	- 11 %	2	- 20 %
JOELECO, BOAMP, BALO	1,70	+ 1,2 %	1,8	+ 5,9 %	1,4	- 22,3 %
Total	4,51	- 13,8 %	4,3	- 4,7 %	3,4	- 21 %

Source : DJO.

Depuis la diffusion gratuite du Journal officiel lois et décrets sur le site Légifrance, une chute des recettes du service minitel est de plus en plus prononcée. Elles s'élevaient à 3,55 millions de francs en 1998 pour s'établir probablement à 2 millions de francs en 2001.

Les autres services ont vu leur fréquentation diminuer un peu plus tard (au second semestre 1999) et pour les mêmes raisons ; c'est à cette époque que la diffusion gratuite des annonces du BOAMP a été effective sur le site de la DJO.

Cette tendance ne peut que s'amplifier dans les années à venir et l'on peut s'interroger, à terme, sur l'utilité de conserver ces services.

• Les recettes de rediffusion

Evolution des recettes de rediffusion

en millions de francs

	1999	1999/1998	2000 estimation	2000/1999	2001 estimation	2001/2000
Redevances des rediffuseurs d'annonces légales	3	- 10,7 %	5,6	- 5,3 %	2,9	- 48,2 %
Redevances de rediffusion des banques de données juridiques	1,13	- 61,0 %	1	- 11,5 %	0,5	- 50 %
Total des redevances	7,04	- 71,7 %	6,6	- 6,3 %	3,4	- 48,5 %

Source : DJO.

Les recettes de rediffusion ont fortement reculé, en 1998 et 1999. Cette tendance s'amplifiera dans les années à venir.

Les redevances des rediffuseurs d'annonces légales devaient poursuivre leur chute car un certain nombre d'entre elles sont désormais disponibles gratuitement sur Légifrance.

Les redevances de rediffusion des banques de données juridiques devraient s'éteindre d'ici deux ans. En effet, le Premier Ministre a annoncé le 2 octobre 2000 qu'il serait mis fin en 2002 et par anticipation à la concession accordée à la société Or-télématique.

De ce fait, les recettes seront nulles dès cette date, et la DJO devra prendre à sa charge les frais de rediffusion gratuite sur le site Légifrance des lois et décrets.

Votre rapporteur se félicite de constater que l'accès au droit soit enfin gratuit pour l'ensemble de nos concitoyens. Le site « Legifrance » diffusera gratuitement 500 lois et 1.500 décrets (actuellement, 80 lois seulement sont accessibles). Toutes les conventions collectives ayant fait l'objet d'un arrêté d'extension au plan national seront également disponibles.

Cette idée, défendue par la commission des finances du Sénat depuis plusieurs années l'a également été dans les conclusions du rapport du Commissariat général du Plan « Diffusion des données publiques et révolution numérique » de Dieudonné Mandelkern.

D'un simple point de vue financier et administratif, la DJO a prévu de sous-traiter cette nouvelle tâche, ce que votre rapporteur le déplore. Il est souhaitable qu'à terme, la DJO assure elle-même cette mission de service public.

B. LES RECETTES EN CAPITAL

Recettes en capital

(En millions de francs)

	Budget voté 2000	Projet budget 2001	Evolution en %
Amortissements	48,97	37,78	-22,85
Excédents	247,16	279,17	12,95
TOTAL	296,13	316,95	7,03
Fonds de roulement	20,78	-4,18	-120,12
Réduction (-) ou augmentation (+)			

Le fonds de roulement fait l'objet d'une baisse conséquente.

Il régresse de 4,18 millions de francs dans le projet de loi de finances pour 2001. Depuis plusieurs années, cette ligne était en forte hausse. Dans son rapport sur l'exécution de la loi de finances pour 1999, la Cour des comptes avait jugé ce fonds trop important (354 millions de francs en 1999) par rapport au montant des dépenses annuelles. Cette baisse est donc conforme aux recommandations de la Cour.

* * *

*

On observe que la structure des recettes du budget des journaux officiels est en mutation. Depuis quelques années, les recettes liées aux travaux d'impression (abonnements et travaux divers) stagnent ou baissent du fait de la diffusion gratuite des informations.

Les recettes de rediffusion suivent la même évolution.

Le budget est toujours favorisé pour le très grand dynamisme des recettes d'annonces. Toutefois, ces dernières sont pour la première fois touchées par un début de gratuité ou la baisse des redevances.

Il convient donc d'être attentif à cette évolution et de préparer l'avenir en développant la politique éditoriale et en créant de nouveaux produits, plus ciblés et dont la valeur ajoutée serait plus forte.

II. DES DÉPENSES D'EXPLOITATION ET D'INVESTISSEMENT QUI EVOLUENT MODEREMENT

A. LES DEPENSES D'EXPLOITATION

Dépenses d'exploitation

(En millions de francs)

	Budget voté 2000	Projet budget 2001	Evolution en %
Chap. 60 : Achats	142,47	153,44	7,70
Chap. 61 et 62 : Services extérieurs	169,02	175,96	4,11
Chap. 63 : Impôts et taxes	5,21	5,33	2,30
Chap. 64 : Charges de personnel	603,45	607,72	0,71
<i>dont SACIJO</i>	<i>335,51</i>	<i>336,98</i>	<i>0,44</i>
Autres dépenses	2,70	2,68	-0,74
Charges exceptionnelles et financières	2,92	2,92	0,00
Amortissements	48,97	37,78	-22,85
TOTAL	974,74	985,83	1,14
EXCEDENT	247,16	279,17	12,95

Les dépenses d'exploitation **progresseront de 1,14 %** par rapport au budget voté pour 2000. Cette augmentation est comparable à celle enregistrée l'an passé.

1. Les achats

Après avoir réalisé une économie de 2 millions de francs en 2000 sur le poste d'achat de papier, en 2001, une provision de 12 millions de francs a été effectuée par crainte d'une hausse de son prix. Il était envisagé, en 2000, de changer, le papier utilisé pour les lois et décrets, ce qui n'a pas été réalisé.

2. Les dépenses de personnel

Les effectifs budgétaires sont inchangés. La DJO emploie 608 ouvriers et 11 fonctionnaires ; à cela s'ajoute 400 personnes à la Société anonyme à capital variable de composition et d'impression des Journaux officiels (SACI-JO). Toutefois le personnel temporaire employé à la DJO croît très fortement (29 personnes en 1998, 48 personnes au 30 juin 2000).

Evolution par catégorie des effectifs de la direction des Journaux Officiels et de la SACI-JO
de 1990 à 2000 (au 31 décembre, sauf pour 2000 au 30/06/2000)

Année	Direction			SACI-JO			Total Direction et SACI-JO
	Titulaires ⁽¹⁾	Temporaires	Total	Titulaires	Temporaires	Total	
1990	614 (a)	19	633	405	46	451	1 084
1991	611 (b)	27	638	403	47	450	1 088
1992	599 (c)	26	625	400	51	451	1 076
1993	633 (d)	40	673	400	51	451	1 124
1994	624 (e)	32	656	400	44	444	1 100
1995	621 (f)	21	642	402	18	420	1 062
1996	621 (g)	23	644	402	18	420	1 064
1997	620 (h)	42	662	402	18	420	1 082
1998	622 (i)	29	651	402	18	420	1 071
1999	626 (j)	39	665	402	18	420	1 085
2000 (30/06/00)	623 (k)	48	671	402	18	420	1 091

⁽¹⁾ Fonctionnaires, personnels administratifs, personnels techniques : avec déduction du temps partiel converti en temps plein : a = 612, b = 605, c = 592, d = 627, e = 603, f = 608, g = 614, h = 611, i = 611, j = 614, k = 611

3. La formation professionnelle

Elle semble essentielle à votre rapporteur dans les circonstances actuelles. La formation professionnelle est importante en nombre de jour et nombre de personnes concernées. Il conviendrait de la renforcer dans les années à venir afin d'assurer le renouvellement des compétences nécessaires à la maîtrise des nouvelles technologies.

Direction des journaux officiels

Années	1999	2000	2001
Montant consacré au 17 novembre 2000	2 209 776 f	2 275 331 f	
Nature			Plan 2001 en préparation La consultation du comité d'entreprise n'a pas eu lieu
Connaissances générales	9%	19%	
Savoirs professionnels	39%	41%	
Bureautique	50%	37%	
Management gestion	2%	3%	
Catégories			
Cadres	75 (20% des stages)	60 (16% des stages)	
Non cadres	298 (80% des stages)	304 (84% des stages)	
Total	373	364	
Nombre de jours			
Total	1 329	1 281	
Par stagiaire	3,5 jours	3,5 jours	

* Sauf nécessité absolue de service, les absences pour formation ne donnent pas lieu à remplacement

Société anonyme de composition et d'impression (SACI JO)

	1999	2000
Montant consacré (au 17 novembre 2000)	3 132 066 f	3 300 000 f
Nature de la formation		
- connaissances générales		
- savoir professionnel	100%	96,50%
- management/gestion		3,50%
- bureautique		
Catégories		
- cadres	21	22
- non cadres	129	126
- Total	150	148
Nombre total de jours	1 793	1 528
Moyenne par stagiaire	12	11

Nota. Sauf nécessité absolue de service, les absences pour formation ne donnent pas lieu à remplacement

B. LES DÉPENSES EN CAPITAL

Les dépenses en capital s'élèveront à 321,13 millions de francs, en augmentation de 16,63 %.

Dépenses en capital

(En millions de francs)

	Budget voté 2000	Projet budget 2001	Evolution en %
Immobilisations	28,35	41,96	48,01
Versement au Trésor	247,00	279,17	13,02
TOTAL	275,35	321,13	16,63

Autorisations de programme	30,45	43,45	42,69
----------------------------	-------	-------	-------

1. Les immobilisations

Elles sont en forte hausse de 48,01 % avec 41,96 millions de francs prévus pour 2001.

			Budget 2001
Chapitre	Intitulé	Mesures acquises au titre de 2000	Opérations différés en 2002
	Chapitre 82-01		
§ 8311	Frais de recherche et développement		200 000
§ 8223	Travaux		
82231	Travaux de bâtiment, gros œuvre	700 000	500 000
82235	Installations générales	540 000	1 000 000
	Installations de sécurité	340 000	500 000
	Entretien et modifications des installations techniques	400 000	500 000
§ 8225	Installations techniques, matériel et outillage		
82251	Installations complexes		200 000
822542	Matériel de compogravure		
	Matériel de photogravure (CTP1 en 2001, CTP2 en 2002)	540 000	2 220 000
822543	Matériel d'impression (machine 5 couleurs)		
	Matériel d'impression (stacker)	120 000	
822544	Matériel de façonnage (assembleuse-piqueuse et plieuse)	500 000	600 000
	Matériel d'expédition (chaîne SITMA)	100 000	4 700 000
822547	Matériel de manutention	100 000	500 000
822548	Matériels divers	120 000	500 000
§ 8228	Installations générales		
822822	Achat de voiture		
822831	Matériel de bureau		200 000
822834	Matériel de cantine		200 000
822838	Divers matériels		
822841	Mobilier de bureau		
§ 8292	Grosses réparations d'installations techniques		
	Total	3 460 000	11 820 000

L'excédent s'accroît cette année encore de façon significative, passant de 247 millions de francs à 279 millions.

Les crédits de paiement, pour les acquisitions d'immobilisations s'élèvent à 28,46 millions de. Toutefois, ils semblent encore trop faibles au regard des excédents et des enjeux liés aux mutations technologiques.

Les crédits seront consacrés à la mise à niveau des ateliers de composition et de photogravure et à l'acquisition d'une machine d'impression cinq couleurs.

2. Les errements informatiques

Les crédits de paiements pour 2001 s'élèveront à 13,5 millions de francs pour les dépenses informatiques.

Un problème particulièrement important s'est posé en 2000. En juillet 1997, le marché de modernisation des bases de données juridiques des Journaux officiels a été attribué à la société Siemens. Son montant était de 21 millions de francs et sa durée prévue de 20 mois. A la suite de déboires techniques, la société Siemens n'a pu honorer le marché qui a pris fin au cours de l'été 2000. Les bases de données sont donc malheureusement restées en l'état.

Votre rapporteur s'interroge : cette opération a duré trois ans, pour n'aboutir à aucune amélioration des techniques. Cette situation remet en cause la modernisation, pourtant plus que jamais nécessaire, de la diffusion numérique. D'un point de vue financier, la DJO a engagé une réclamation devant le Comité national de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics.

* *

*

Pour conclure, en dépit d'une estimation des recettes que votre rapporteur juge trop prudente, et des dépenses d'investissement qui ne sont pas encore au niveau de l'enjeu des mutations en cours du budget des journaux officiels.

Les deux années à venir seront déterminantes pour la modernisation des outils de production. Le Sénat sera attentif à la capacité de la Direction des journaux officiels de s'adapter à son nouvel environnement et au rôle qui lui est imparti par le programme d'action gouvernementale pour l'entrée de notre pays dans la société de l'information.

EXAMEN EN COMMISSION

Réunie le 7 novembre 2000 sous la présidence de M. Jacques Oudin, vice-président, la commission a procédé à l'examen des crédits du budget annexe des Journaux Officiels pour 2001, sur le rapport de M. Thierry Foucaud, rapporteur spécial.

M. Thierry Foucaud, rapporteur spécial, a indiqué que le budget annexe était en hausse de 3,85 % et s'élevait à 1,269 milliard de francs pour 2001. Il a expliqué que les crédits destinés aux dépenses d'exploitation augmentaient de 1,14 %, tandis que les recettes s'accroissaient de plus de 3 %.

Il a ensuite exposé ses trois observations.

Dans la première observation, le rapporteur spécial a souhaité informer la commission que la Cour des comptes portait actuellement attention à la Société anonyme de composition et d'impression des Journaux officiels (SACI-JO), et que le président de la quatrième chambre de la Cour des comptes avait entrepris, en janvier dernier, un audit technique. Il a rappelé les spécificités de l'entreprise, notamment les contraintes techniques liées aux délais très courts dans lesquels elle travaille et l'exigence de fiabilité à laquelle elle est tenue. Il a déclaré qu'il serait attentif aux conclusions de cet audit.

Dans une deuxième observation, il a fait le bilan des investissements effectués en 2000. Il a indiqué que les ateliers de composition et de photogravure avaient été fusionnés, cette fusion n'ayant abouti à la création d'une unité de « compogravure » qui sera appelée progressivement à se développer pour traiter une très grande partie de la production. Il a indiqué que si cette mutation était réalisée à effectif constant, certains postes seraient sans doute redéployés vers d'autres activités. Il s'est dit convaincu de la nécessité de mener un effort important de formation du personnel afin que la mise en œuvre des mutations techniques se réalise dans de bonnes conditions.

Pour 2001, il a expliqué qu'outre l'achat d'une machine d'impression cinq couleurs, serait menée une étude d'opportunité d'une évolution des logiciels de saisie. Il a estimé que dans ce domaine, il fallait travailler dans l'optique d'une intégration globale des nouvelles technologies de l'information à chacun des stades du processus de production.

Enfin, dans une dernière observation, il s'est félicité des évolutions de la diffusion gratuite annoncée par le Premier ministre le 2 octobre dernier. Le site « Legifrance » diffusera gratuitement 500 lois et 1500 décrets contre 80 lois actuellement. Toutes les conventions collectives ayant fait l'objet d'un arrêté d'extension au plan national seront également

disponibles. Il s'est félicité de l'annonce par le Premier ministre de la fin anticipée de la concession faite à ORTélématique, cette mesure ayant été depuis toujours revendiquée par la commission des finances. Toutefois, il a regretté qu'il soit envisagé de faire sous-traiter les tâches techniques. Il a souhaité que la direction des Journaux officiels procède à tous les investissements nécessaires afin, qu'à terme, elle puisse elle-même assurer cette mission de service public.

En réponse à M. Jacques Oudin, vice-président, qui s'interrogeait sur l'évolution des effectifs, le rapporteur spécial a indiqué qu'ils étaient stables, et que le recours à du personnel temporaire était courant. D'autre part, sur l'application des 35 heures, il a indiqué que le personnel était soumis à la convention collective de la presse quotidienne parisienne, convention qui applique cette réduction du temps de travail depuis plus de dix ans.

Interrogé sur les investissements, M. Thierry Foucaud, rapporteur spécial, les a jugés trop faibles.

Sous réserve de ces observations, le rapporteur spécial a proposé l'adoption du budget annexe des Journaux officiels.

La commission a alors décidé de proposer au Sénat d'adopter le budget annexe des Journaux officiels.